

## **Comité d'études de plaintes – Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux**

Par l'entremise de la conseillère en harcèlement et gestion de conflits, l'Université dresse une liste de noms de personnes disposées à siéger de façon bénévole au Comité d'études de plaintes. Les personnes qui acceptent d'y siéger recevront une formation ponctuelle sur le sujet et se réuniront au besoin.

### **QUALITÉS ET CONNAISSANCES RECHERCHÉES :**

- 1) sensibilisé à la problématique du harcèlement
- 2) souscrire aux principes de la politique  
[http://www.umoncton.ca/enbref/files/enbref/wf/wf/pdf/et\\_d\\_etudes\\_respectueux\\_adopt\\_CGV-100918.pdf](http://www.umoncton.ca/enbref/files/enbref/wf/wf/pdf/et_d_etudes_respectueux_adopt_CGV-100918.pdf)
- 3) posséder les attributs exigés des arbitres (entre autres, le sens de la justice, l'intégrité et le respect de la confidentialité)
- 4) titulaire d'une formation adéquate (fournie).

**DURÉE DU MANDAT** : deux ans, renouvelable.

### **COMPOSITION** :

- i) La rectrice ou le recteur et vice-chancelier ou la personne nommée par elle ou lui met sur pied une équipe d'enquête en nommant deux membres de la communauté universitaire dont les noms figurent sur la liste prédéterminée de personnes choisies pour siéger au Comité d'étude des plaintes. Une de ces deux personnes doit être membre du groupe d'appartenance de la personne visée.
- ii) La rectrice ou le recteur et vice-chancelier ou la personne nommée par elle ou lui choisit une personne de l'extérieur de l'Université pour siéger à titre de présidente ou président de l'équipe d'enquête.